

DEC170904DR07

Décision portant nomination de Mme Aline PROBST aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6293 intitulée « Génétique Reproduction et Développement ».**LE DIRECTRICE,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC161216DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR6293 intitulée « Génétique Reproduction et Développement » et nommant Mme Chantal VAURY ZWILLER en qualité de directrice;

Vu l'avis du conseil de l'UMR6293 ¹ en date du 23/03/2017 ;

Considérant que **Mme Aline PROBST** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université Blaise Pascal du 23/05/2013 au 29/05/2013.

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Aline PROBST**, chercheur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6293 intitulée « Génétique Reproduction et Développement », à compter du 01/01/2017

Mme Aline PROBST, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Aline PROBST** est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17.10.2017

La directrice de l'unité

Pour le Délégué Régional empêché
l'adjointe au Délégué Régional

Visa du partenaire
Université Clermont-Auvergne

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)